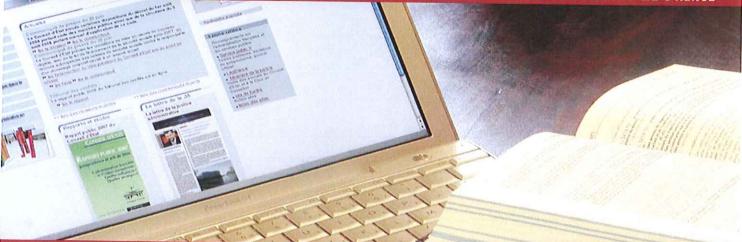


Formation d'actualité 13 et 14 décembre 2012 • Crowne Plaza Brussels • Le Palace



Panorama des réformes législatives et évolutions jurisprudentielles de l'année

pour toute inscription aux 2 jours reçue avant le 05/10/12

ACTUALITÉ FISCALE 79

Journées animées par

tervenants

Manoël Dekeyser Grégory Homans DEKEYSER & ASSOCIÉS

Thierry Blockerye
CLIFFORD CHANCE

Sophie Vanhaelst
HIRSCH & VANHAELST

Éric Boigelot
DAL & VELDEKENS
ET ASSOCIÉS SC

Marc Marlière CABINET MARLIÈRE & MAGREMANNE

Denis-Emmanuel Philippe
DLA PIPER UK LLP

- Patrimoine immobilier : quelles modifications fiscales en 2012 ? Quelles perspectives pour 2013 ?
- Quels impacts des nouvelles dispositions « anti-abus » et quelles applications concrètes ?
- Comment anticiper et limiter les hausses en fiscalité mobilière ? Quelle alternative à la fin de l'anonymat sur son patrimoine financier ?
- Comment optimiser fiscalement l'acquisition d'un immeuble et/ou le transfert d'un immeuble à autrui ?
- Renouveau des fondations privées : comparez avec les sociétés civiles
- Quelles nouveautés en matière de planification patrimoniale?

VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2012

Les attraits fiscaux du Luxembourg

 Le Grand-Duché de Luxembourg présente-t-il des attraits fiscaux pour les habitants du Royaume ?

Formation reconnue par la FSMA N° d'accréditation : 5000368, par l'IEC N° d'agréation : 80151/2010-02

(Actualité fiscale 2

JEUDI 13 DÉCEMBRE 2012

Président de séance : Manoël Dekeyser, Avocat Associé - DEKEYSER & ASSOCIÉS

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture

9610 Quel impact des nouvelles dispositions « anti-abus » ?

- Quel impact des nouveaux articles 344 du CIR, 18 du C. Enr. et 106 du C. Succ commentés dans les circulaires administratives récentes ?
- Quel est le but de ces nouvelles dispositions ?
- Comment définir un « abus de droit » ?
- Comment déterminer « les objectifs » de la loi à ne pas enfreindre ?
- Quels buts « autres que fiscaux » le contribuable peut-il invoquer ?
- Applications pratiques : les dispositions « anti-abus » visent-elles les opérations/ structures suivantes ?
 - Donation non enregistrée
 - Donation croisée
 - Achat d'un immeuble en démembrement (usufruit/nue-propriété, emphytéose/ tréfonds, superficie/tréfonds)
- Cession d'une société d'exploitation à un holding propre (« plus-value interne »)
- Société de management
- Donation avec réserve d'usufruit, rente et autres protections du donateur
- Apport d'un immeuble à une société d'acquêts suivi d'une donation
- Régime matrimonial (clause de la maison mortuaire...)

Manoël Dekeyser

10h30 Pause-café

IIh00 Quelles nouveautés en matière de fiscalité mobilière?

- Comment limiter la nouvelle hausse de la fiscalité mobilière ?
 - Faites le point sur l'augmentation du précompte mobilier (intérêts, dividendes, rachats de contrats d'assurance...) et sur la cotisation supplémentaire de 4 % sur les « hauts revenus » (calcul du seuil d'application, détermination de la base imposable, modalités pratiques de paiement...)
- Vers une disparition de l'anonymat sur son patrimoine financier ?
- Quelles nouveautés en matière de plus-values sur actions ?
- Focus sur la nouvelle hausse de la taxe sur les opérations boursières et sur la taxe sur la conversion des titres au porteur

- Comment conserver l'anonymat sur son patrimoine financier et éviter de subir la hausse du précompte mobilier : assurances vie ? Holding ? Autres ?
- Quelle nouvelle proposition de taxe européenne sur les transactions financières ?

Thierry Blockerye Avocat - Professeur à l'ESSF CLIFFORD CHANCE

12fi00 Patrimoine immobilier : nouveautés fiscales en 2012 ?

- Quelles nouvelles règles fiscales en 2012 et quelles perspectives pour 2013 ?
- Identifiez les façons d'optimiser fiscalement l'acquisition d'un immeuble et/ou le transfert d'un immeuble à ses enfants ou à autrui (démembrement, indivision, recours à une société...)
 - Réglez les problèmes liés au démembrement du droit de propriété (usufruit/nue-propriété; emphytéose/ tréfonds...): avantage de toute nature, déduction des frais...
- Vers une augmentation du droit de partage (projet de décret flamand encore non publié, comparaison dans les trois régions)
- Faites le point sur la taxation des loyers produits par des immeubles et sur les plus-values immobilières ?

Sophie Vanhaelst Avocat Associé HIRSCH & VANHAELST

13h00 Déjeuner

14h30 Vers un prochain cadastre du patrimoine ? Harmonisation fiscale européenne ?

- Nouvelles règles au niveau européen : informations partagées sur les patrimoines ?
- En Belgique : vers la constitution d'une super banque de données patrimoniales ?
 - Quid des comptes bancaires belges ?
- Quid des comptes bancaires étrangers ?
- Quid en cas d'assurances vie belges
- Quid en cas d'assurances vie étrangères ?
- Quid des participations dans des sociétés belges et étrangères
- Quid des biens immobiliers belges et étrangers ?

- Traités bilatéraux de la Belgique avec ses partenaires : quelle est l'évolution ?
- Quelles alternatives possibles ?

Éric Boigelot

DAL & VELDEKENS ET ASSOCIÉS SC

15/130 Focus sur les nouveautés de 2012 en matière de TVA

- TVA sur les terrains
 - Est-ce que la vente séparée (bâtiment / terrains) permet d'éviter la TVA ?
- Quelle incidence du démembrement du droit de propriété sur la TVA due ?
- Le droit à déduction pour les biens à usage mixte
- · La location immobilière
- Initiatives récentes de la Commission européenne en matière de TVA
- Faites le point sur les perspectives 2013 : nouvelle directive sur la facturation

16h30 Pause-café

16fi45 Quelles nouveautés fiscales pour les dirigeants de sociétés et les sociétés ?

- Dirigeants de sociétés : faites le point sur les nouveautés fiscales
 - Stock-options: est-ce toujours attractif fiscalement? Quelles optimisations possibles?
- Voitures de société : est-ce encore attractif fiscalement ? Quelles alternatives ?
- La mise à disposition d'une maison par la société est-elle désormais plus lourdement taxée dans le chef du dirigeant d'entreprise ?
- Quid de l'obligation d'externaliser les engagements de pensions ?
- Sociétés : analysez les nouvelles règles 2012
 - La nouvelle taxe sur les plus-values sur actions réalisées par une société
 - Comment gérer la diminution des intérêts notionnels ?
 - Focus sur la sous-capitalisation des sociétés (thin-capitalisation)

Marc Marlière

Avocat

CABINET MARLIÈRE & MAGREMANNE

17h45 Séance de questions/réponses

18h15 Clôture de la journée

VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2012

8h45 Accueil des participants

9/100 Quelles nouveautés en matière de planification patrimoniale ?

- Faites le point sur les nouveautés en matière de planification patrimoniale tant sur le plan civil que fiscal ?
- Assurance vie versus donation?
 - Quelles perspectives et possibilités des assurances vie ?
 - Quels avantages propres aux assurances vie dans le cadre d'une planification patrimoniale ?
 - Possibilité de donner une assurance vie
- Don manuel ou donation devant un notaire étranger : est-ce visé par la disposition « anti-abus » ?
- Quelles nouveautés en matière de transfert d'une entreprise familiale ? Comparaison entre les trois régions
- Validité de la clause de la maison mortuaire ?
 Quel impact de la disposition anti-abus ?
- Quels impôts sur le patrimoine attendus en 2013 ?

Grégory Homans Avocat Associé DEKEYSER & ASSOCIÉS

10h15 Pause-café

10/145 Renouveau de la fondation familiale lors d'une planification patrimoniale : comparez avec la société civile

- Sortie des biens d'une fondation privée belge : peut-on bénéficier de l'exonération de droits de succession ? Quelle analyse d'un ruling récent et essentiel ?
- Biens immobiliers : quel intérêt de les placer dans une fondation familiale ? Quel impact fiscal ?
- Agrément des fondations privées : quel impact du décret wallon du 10 mai 2012 portant sur diverses dispositions fiscales ?
- Comparaison société civile et fondation privée : avantages et inconvénients

Manoël Dekeyser

12h00 Séance de questions/réponses

12h30 Déjeuner

WORKSHOP

Le Luxembourg présente-t-il des attraits fiscaux pour les sociétés et personnes physiques belges ?

ATELIER ANIMÉ PAR : Denis-Emmanuel Philippe
Avocat

DLA PIPER UK LLP

14h00 Est-il opportun de placer votre patrimoine mobilier au Luxembourg (dans un véhicule ad hoc) ?

- L'utilisation de la société de gestion de patrimoine familial (SPF) à des fins patrimoniales : une formule judicieuse pour des personnes physiques belges ?
- Le recours à une SOPARFI luxembourgeoise comme véhicule de détention de participations : avantages et inconvénients par rapport à la société holding belge
- Le transfert de valeurs de portefeuille par des personnes physiques belges à une société luxembourgeoise contre l'émission d'instruments hybrides : une structure en vogue
- La piste (de plus en plus) souvent explorée des fonds d'investissement spécialisés (SIF) : un produit totalement défiscalisé ?
- À quelle sauce fiscale sont mangées les personnes physiques belges investissant dans des parts de SICAV de capitalisation luxembourgeoises et des produits d'assurance vie luxembourgeois ?
- État des lieux de la directive sur la fiscalité de l'épargne : comment est-elle appliquée au Luxembourg ?
- Quelques considérations sur les dépôts des personnes physiques belges dans les banques luxembourgeoises
- Le fisc belge peut-il faire application des dispositions anti-abus (art. 344, §1^{er} du CIR, art. 344, §2 du CIR,...) pour contrecarrer certains des montages précités visant à éviter l'impôt ?

15h30 Pause-café

16600 L'opportunité de l'utilisation d'une société de management luxembourgeoise

- La constitution d'une société de management au Luxembourg : un stratagème ingénieux ?
- Régime d'imposition de la société de management
- Risque de création d'un établissement stable en Belgique
- Traitement fiscal des distributions de dividendes par la société de management
- Traitement fiscal des rémunérations d'administrateur payées à la personne physique



À qui s'adresse cette formation?

Au sein des fiduciaires, des banques et des sociétés :

- Directeurs fiscaux, financiers et juridiques
- · Conseils fiscaux
- · Gestionnaires de fortune
- Directeurs de private banking
- Conseils en gestion de patrimoine
- Responsables de clientèle privée
- · Avocats, notaires
- Experts-comptables
- Juristes

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Faire le point sur toutes les nouveautés fiscales luxembourgeoises et européennes
- Prendre connaissance de l'actualité fiscale des pays voisins
- Suivre les actualités annexes intéressant la profession fiscale

Quelle est la méthode de travail ?

- Des exposés pratiques présentés par les meilleurs experts
- Un support écrit remis aux participants
- Des intervalles réservés aux questions

17h30 Clôture de la formation

Informations pratiques

Scannez ce code et retrouvez-nous sur votre smartphone



Renseignements programme

Myriam Huberman - mhuberman@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX Rue de la Science, 4 1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 533 10 15 Fax: +32 (0)2 534 89 81 ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ 21 % TVA)

2 jours : 1 400 € HT

Journée du 13 décembre 2012 + workshop : 1 150 € HT

1 jour : 850 € HT

Workshop du 14 décembre 2012 : 500 € HT

200 € **HT de réduction** pour toute inscription aux deux jours reçue avant le 05/10/2012

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :
• par virement à notre banque - BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte n° 210-0046892-93, au nom

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : +33 (0)1 49 21 55 90, par fax : +33 (0)1 49 21 55 99 ou par mail : ife@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Dates et lieu de la formation

JEUDI 13 ET VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2012 Crowne Plaza Brussels - Le Palace Rue Gineste, 3 1210 Bruxelles

met == (·)

Tél: +32 (0)2 203 62 00

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation.

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la formation " Actualité fiscale 2012 " (code 24900) et je choisis :
☐ 2 jours
☐ 1 jour ½ : le 13 décembre 2012 + workshop ☐ 1 jour : ☐ le 13 décembre 2012 ☐ le 14 décembre 2012 ☐ workshop : le 14 décembre 2012 pm
OUI, je m'inscris aux 2 jours avant le 05/10/2012 et je bénéficie de 200 € HT de réduction
Code prioritaire
Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessor en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carle de visite.
☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur
Nom et prénom
E-mail*
Fonction
Nom et prénom de votre responsable formation
Nom et prénom de votre directeur fiscol
Sociélé
N° TVA Secteur d'activité
Effectif site
Adresse
Code postal Ville
TélFox
N° de GSM
Adresse de facturation (si différente)

 Indispensable pour vous adresser votre convocation
 Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Signature et cachet obligatoires :



